

Séance du : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt trois le trente novembre à dix neuf heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GRANGÉ David, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents Excusés : HUGUES Stéphanie, LIOTHIER Céline

Absent : CHALENCON Didier, GAUDIN-LEVERT Natacha

Date de convocation : 21/11/2023

Date d'affichage : 21/11/2023

OBJET : Legs sous conditions

Aux termes d'un testament olographe en date du 20 février 2011, Madame Jeanne MACHABERT a légué à la commune une somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000 €) avec comme conditions pour la commune d'entretenir sa tombe située au cimetière de LAVOUTE-SUR-LOIRE, en précisant que du fait de ce leg « *la commune sera tenue de ne pas revendiquer la disparition de la concession perpétuelle* ».

Le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte le legs de 25000 € aux conditions annoncées dans le testament
- autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'étude notariale PARIS et associés en charge du règlement de la succession de Mme MACHABERT Jeanne et à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire